

Règlement du Concours « agro'nova »

1 Présentation du Concours

1.1. Société Organisatrice

La société GL events Exhibitions Industrie, société par actions simplifiée, au capital de 79 486 000,00 euros, immatriculée au R.C.S. de Agen sous le numéro 879 104 248 (ci-après la « Société Organisatrice »), organise un concours intitulé « agro'nova ».

1.2. Objectifs du Concours

Agro'nova est conçu pour inspirer et aider à anticiper les IAA ! Les entreprises les plus pérennes sont celles qui savent capter les tendances de fond. Cet espace rassemble un panel de solutions inédites au CFIA, des solutions concrètes et pertinentes pour aider les industrielles à relever les défis climatiques, économiques et sociétaux et réussir vos transitions.

1.3. Description du Concours

Le Concours consiste en une compétition sur plusieurs métiers différents représentant le secteur de l'industrie agroalimentaire, chaque participant pourra présenter jusqu'à 3 produits qui répondent à la thématique de l'année.

Ce sont un panel de visiteurs qui seront sélectionner comme jury suite à une présélection via notre plateforme en ligne.

1.4. Définitions

Candidats : désigne l'ensemble des membres qui participent au Concours agro'nova

Concours : désigne le concours agro'nova organisé par la société organisatrice

Lauréats : désigne les Candidats ayant reçus le plus de points et remportés une dotation dans le cadre de leur participation au Concours.

Jury : désigne l'ensemble des visiteurs sélectionner pour voter pendant le Concours agro'nova

2. Organisation du Concours

2.1 Conditions d'inscription et critère d'éligibilité

La participation au Concours, en qualité de Candidat, est réservée à toute personne physique, âgée de plus de 18 ans.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'elle jugera utile en vue de faire respecter les stipulations du présent article. A cet égard, toute indication portée dans la plateforme d'inscription visé à l'article 2.3 ci-après, qui serait incomplète, erronée, falsifiée, ne permettrait pas d'identifier un Candidat ou ses coordonnées, ou contreviendrait à l'une quelconque des stipulations du présent Règlement, entraînera l'annulation de sa participation.

2.2 Modalités de Participations au Concours

La demande de Participation au Concours s'effectue par Internet, via le formulaire de d'inscription en ligne. Le Concours est ainsi accessible sur le site <https://rennes.cfiaexpo.com/fr/agronova> (ci-après le « Site »).

Tous les renseignements relatifs au Concours sont accessibles sur ledit Site internet.

Du 16 septembre 2024 au 31 octobre 2024, les Candidats peuvent se connecter sur le Site dédié <https://rennes.cfiaexpo.com/fr/agronova> pour remplir la demande d'inscription.

Dans le détail :

Demande de participation au concours gratuite

Si sélection par le jury, composé d'un panel de visiteur sélectionner, vous aurez en frais de participation **4500€** qui comprend :

- Stand équipé + signalétique personnalisée
- Frais de dossier et suivi
- Fiche de présentation société et produits sur cfiaexpo.com
- Des e-invitations personnalisables
- 40 badges exposants
- 1 carte de Parking Exposant
- 40 badges VIP pour vos clients privilégiés
- Accès à l'espace VIP
- CFIA connect :
 - Application Mobile "CFIA Connect" pour la gestion de Leads (Lecteur de badge) – Nombre illimité d'utilisateurs
 - Plateforme Networking avec préconisation de rendez-vous en amont du salon
 - Export des données et statistiques de ROI
- Assurance dommages aux biens

Les inscriptions se clôturent le 31 octobre 2024.

La demande de Participation est accessible à partir de <https://rennes.cfiaexpo.com/fr/agronova>

Le Candidat certifie que les données saisies dans le dossier de participation sont exactes. Toute fausse déclaration ou déclaration erronée et/ou incomplète entrainera automatiquement l'annulation de la candidature.

Le Candidat est informé que les données fournies dans le dossier de participation sont nécessaires à la prise en compte de sa participation et à l'attribution de la dotation.

Toute participation incomplète et/ou non-conforme aux conditions énoncées ci-dessus, non validée et/ou enregistrée hors délai ne sera pas prise en considération et sera considérée comme nulle.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler tout ou partie du présent Concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit.

Pour valider sa candidature au Concours, le Candidat devra se conformer strictement aux conditions d'inscription telles que définies au présent Règlement.

2.6 Responsabilités/Sécurité

La Société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, si en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent concours, à l'écourter, le proroger, le reporter ou à en modifier les conditions.

Le cas échéant, la Société Organisatrice en informera les Participants dans les meilleurs délais via le site <https://rennes.cfiaexpo.com/fr/agronova>

La Société Organisatrice mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au Site du Concours. Pour autant, elle ne saurait être tenue responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet indépendant de sa volonté. La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bug, etc...) occasionnée sur le système du Participant, sur son équipement informatique et sur les données qui y sont stockées.

La Société Organisatrice décline également toute responsabilité quant aux conséquences pouvant découler sur le Participant dans son activité personnelle.

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des Participants au Concours.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne pourraient parvenir à se connecter au Site du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau.

Toute fraude ou non-respect du règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Concours de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

La Société Organisatrice mettra tout en œuvre pour que les règles habituelles de santé et de sécurité soient conformes à la législation en vigueur, autant pour le public que pour les candidats.

Les Candidats s'engagent à respecter les consignes de santé et de sécurité présentées. Ils s'engagent également à respecter les consignes spécifiques liées à leur métier sur leurs zones de Concours.

2.7 Propriété intellectuelle

Tout Candidat s'engage à déclarer si son projet n'est pas sa seule propriété intellectuelle, via le label « marque » dans le questionnaire.

La Société Organisatrice ne peut être tenue juridiquement responsable quant à la protection des idées, brevets, dossiers, modèles ou marques inventés par les Candidats.

Tous fichiers transmis par les Candidats dans le cadre de leur candidature ou de la réalisation de la Compétition ne sauraient faire l'objet d'une quelconque utilisation et/ou exploitation par la Société Organisatrice sans l'accord exprès préalable du Candidat considéré, sauf pour la mise en avant du candidat sur les supports de communication du salon (réseaux sociaux, magazine...).

2.8 Droit à l'image

La participation au Concours entraîne de la part des Candidats les cessions de droit suivants au bénéfice de la Société Organisatrice à des fins de communication liée audit Concours.

Les Candidats pourront être filmés et photographiés par la Société Organisatrice, ou tout tiers pour le compte de la Société Organisatrice, lors du déroulement du concours et sur le salon. La société Organisatrice reste seule juge de l'intérêt de procéder ou pas à ces enregistrements, ainsi qu'à leur utilisation. En conséquence, les Candidats donnent du fait de leur participation au Concours leur accord sur l'enregistrement de leur image à cette occasion et sur l'utilisation de ces enregistrements par la Société Organisatrice dans le seul cadre de l'organisation ou de la communication du Concours.

En ce qui concerne les images fournies par les Candidats (photographies des représentants, ou toute image illustrant leurs productions, leurs produits, leurs réalisations, leur exploitation, leur entreprise, leur établissement, et tout autre sujet susceptible de valoriser leur participation), les Participants certifient être titulaires de l'ensemble des droits applicables en la matière, en ce compris le droit d'auteur.

2.9 Assurances

La Société Organisatrice est titulaire d'un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité civile durant le Concours. Toute autre assurance est à la charge de chaque Candidat. Il est notamment recommandé aux Candidats de souscrire une assurance dommages matériels.

En tout état de cause, la Société Organisatrice exclut toute responsabilité pour des sinistres, en ce compris vol, perte, destruction, etc..., concernant les effets et objets personnels des Participants qu'ils soient ou non dédiés à la réalisation de la Compétition, notamment les ordinateurs portables, tablettes, téléphones et plus largement tous les appareils électroniques, les espèces et valeurs ainsi que les objets d'art et de collection, pendant toute la durée du Concours.

Chaque Candidat doit être titulaire d'une police d'assurance garantissant les risques encourus par eux-mêmes et des tiers, en relation avec leur participation au Concours.

En cas de sélection pour un stand à 4 500 € HT → le candidat reconnaît et accepte que ce dernier sera soumis aux conditions générales de vente du Salon.

5. Données personnelles

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), la Société Organisatrice, en qualité de responsable de traitement, est amenée à traiter les données renseignées par le participant dans le cadre de sa participation au Jeu aux fins de traitement et de gestion de cette dernière.

Vous pouvez exercer vos droits, et notamment votre droit d'accès, de rectification et d'opposition, en écrivant à l'adresse email suivante dpglex@gl-events.com ainsi qu'à margaux.demartini@gl-events.com.

L'intégralité des informations relatives aux traitements de vos données personnelles figure dans le document Politique de confidentialité accessible via le lien suivant :

<https://rennes.cfiaexpo.com/fr/mentions-legales-cgu-politique-de-confidentialite-politique-cookies>

6. Utilisation de la marque agro'nova

La marque et le logo du Concours agro'nova sont protégés par un droit de propriété intellectuelle propriété de GL events Exhibitions Industrie et ne peuvent être utilisés par les Participants que sur approbation préalable et écrite de la société Organisatrice.

Toute utilisation de logo non validée par l'organisation est strictement interdite.

7. Modification, report, annulation

La Société Organisatrice pourra, sans engager sa responsabilité, en cas de force majeure ou si des circonstances exceptionnelles (tel que le manque de participants ou autres), extérieures à sa volonté l'exigent, écourter, proroger, voire annuler le Concours.

8. Litige

Le présent Règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent Règlement sera tranchée en dernier ressort par la société organisatrice.

9. Acceptation du Règlement

Le simple fait de participer au Concours et de confirmer sa participation au Concours auprès de la Société Organisatrice, implique l'acceptation pure et simple du présent Règlement et des consignes mentionnées par le présent Règlement, ainsi que l'arbitrage de la Société Organisatrice, qui tranchera, dans le respect des lois, toute question relative à l'application et/ou l'interprétation du présent règlement et de toute question non tranchée par ce Règlement.